

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 29/06/2009

Réception par le Prefet : 29/06/2009

Publication : 03/07/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2009-3-10-1

Séance du vendredi 26 juin 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Coopération décentralisée avec le Territoire Historique de Gipuzkoa - San Sebastian (Espagne) et la Région d'Omusati (Namibie)

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU les articles L1115-1 à L1115-7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la coopération décentralisée,
- VU la délibération n° CG 2008-5-10-1 du Conseil Général du 11 décembre 2008 relative au budget primitif 2009 des actions de coopération internationale, transfrontalière et européenne,
- VU l'avis de la Commission des Actions et des Relations Internationales du 5 février 2009,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- valide le principe même d'une coopération avec le Territoire Historique de Gipuzkoa (Espagne) et la Région d'Omusati (Namibie) ;
- autorise le Président à signer la convention de coopération, dont un projet est joint au rapport, sachant que la version définitive sera traduite dans les langues utilisées par les partenaires ;
- approuve l'accueil de la délégation namibienne et espagnole du 9 au 11 juillet 2009 en vue de la signature de la convention de partenariat et la prise en charge par le budget départemental, chapitre 011 fonction 048 nature 6185 opération 2009-F614-317 des frais générés par cette action, évalués à 5 000 € ;

- désigne M. Michel HABIG, 3^{ème} Vice-Président délégué du Conseil Général, afin de représenter notre collectivité au sein du comité de pilotage tripartite en charge du suivi de cette coopération.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
1 abstentions